Machine Translated by Google

Fiche de données de sécurité
conformément à REACH etc. (Amendement etc.) (Sortie de l'UE)

Règlement 2019, SI 2019/758 (tel que modifié)

Huile de soupape synthétique bbbChampion

CHV3M
CHV4M

Numéro de version : 1.0 Première version : 08/08/2023

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant du produit — UFI-GHUE-H0VK-700P-G1DH

Nom commercial — Huile de soupape synthétique Champion CHV3M

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées — Huile lubrifiante pour instruments de musique

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Barnes et Mullins Ltée,
Unité 14, Mile Oak Ind Estate,
SY10 8GA Oswestry, Shropshire
Royaume-Uni

Téléphone : 0044 (0)1691 652449
Télécopie : 0044 (0)1691 655582

e-mail (personne compétente) — Mark.taylor@bandm.co.uk

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Voir ci-dessus ou au centre d'information toxicologique le plus proche.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (selon GB CLP)

Classification				
Section	Classe de danger	Catégorie	Classe de danger et catégorie	État de danger-ment
3.10	risque d'aspiration	1	Toxicité asp. 1	H304

Pour le texte intégral des abréviations : voir SECTION 16

2.2 Éléments d'étiquette

Étiquetage (conformément à GB CLP)

Mot d'avertissement — danger

Machine Translated by Google

Pictogrammes

GHS08

Mentions de danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101	Si un avis médical est nécessaire, garder à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P405	Magasin fermé à clé.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066	Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des gerçures de la peau.

Fermeture à l'épreuve des enfants	Oui
Avertissement tactile de danger	Oui
Ingrédients dangereux à étiqueter	hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2 % aromatiques

2.3 Autres dangers

Ce matériau est combustible, mais ne s'enflamme pas facilement.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de substance PBT-/vPvB dans une concentration ≥ 0,1%.

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ne contient pas de perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration ≥ 0,1%.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange).

3.2 Mélanges

Machine Translated by Google

Description du mélange

Ingrédients dangereux

Nom de la substance	Identifiant	% en poids	Classification selon SGH	Pictogrammes	Remarques
hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2 % aromatiques	CE N° 920-901-0	> 75	Toxicité asp. 1 / H304 EUH066		-

Pour le texte intégral des phrases H : voir SECTION 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

Autoprotection du secouriste.
Éloignez la personne concernée de la zone dangereuse et allongez-vous.
Ne laissez pas la personne affectée sans surveillance.
Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés.
Dans tous les cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après inhalation

Fournir de l'air frais.

Le bouche-à-bouche doit être évité. Utiliser des méthodes alternatives, de préférence avec un appareil à oxygène ou à air comprimé.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, consultez immédiatement un médecin et commencez les premiers soins.

Suite à un contact cutané

Après contact avec la peau, retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

Suite au contact visuel

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Rincez-vous immédiatement la bouche et buvez beaucoup d'eau.
NE PAS faire vomir.
Appelez un médecin dans tous les cas.

Notes pour le médecin

Aucun.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Décès suite à une aspiration.

Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des gerçures de la peau.

Machine Translated by Google

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucun.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, poudre extinctrice, dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

Produits de décomposition dangereux : Section 10.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion dangereux

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Conserver les contenants au frais avec de l'eau pulvérisée.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie en fonction de l'environnement de l'incendie.

Ne laissez pas les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Recueillir séparément les eaux d'extinction contaminées.

Combattez l'incendie avec les précautions habituelles et à une distance raisonnable.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non urgentiste

Évacuer les personnes en lieu sûr.

Aérer la zone affectée.

Port d'un équipement de protection approprié (y compris les équipements de protection individuelle mentionnés au point 8 de la fiche de données de sécurité) pour éviter toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

Pour les intervenants d'urgence

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/pulvérisations/gaz.

6.2 Précautions environnementales

Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Conservez l'eau de lavage contaminée et éliminez-la.

Si la substance a pénétré dans un cours d'eau ou un égout, informez-en l'autorité responsable.

Machine Translated by Google

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils sur la façon de nettoyer un déversement

Recueillir les déversements.

Matériau absorbant (par exemple sable, terre de diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois, etc.).

Techniques de confinement appropriées

Utilisation de matériaux adsorbants.

Autres informations relatives aux déversements et rejets

Placer dans des conteneurs appropriés pour l'élimination.
Aérer la zone affectée.

6.4 Référence à d'autres sections

Produits de combustion dangereux : voir rubrique 5.

Equipement de protection individuelle : voir rubrique 8.

Matières incompatibles : voir rubrique 10.

Considérations relatives à l'élimination : voir section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Mesures de prévention des incendies ainsi que de la production d'aérosols et de poussières

Utiliser une ventilation locale et générale.

Tenir à l'écart de toute source d'inflammation - Ne pas fumer.

Notes/détails spécifiques

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures de protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils en matière d'hygiène générale du travail

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.
Se laver les mains après utilisation.

Une protection cutanée préventive (crèmes/pommades barrières) est recommandée.

Retirez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration.

7.2 Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités

Risques d'inflammabilité

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Substances ou mélanges incompatibles

Matières incompatibles : voir rubrique 10.

Machine Translated by Google

Protéger contre l'exposition externe, telle que

chaleur, humidité

Prise en compte d'autres conseils

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Exigences en matière de ventilation

Assurer une ventilation suffisante.

Conceptions spécifiques pour locaux ou cuves de stockage

Conserver le récipient hermétiquement fermé et dans un endroit bien ventilé.

Restez au frais.

Conserver dans un endroit sec.

Compatibilités d'emballage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)
Cette information n'est pas disponible

8.2 Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation locale et générale.

Mesures de protection individuelle (équipements de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter une protection des yeux/du visage. (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection

Matériel	Épaisseur du matériau	Les temps de percée du matériau des gants
Nitrile	-	-

Portez des gants adaptés.
Des gants de protection chimique testés selon la norme EN 374 sont adaptés.
Vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité avant utilisation.
Pour des usages particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance aux produits chimiques des gants de protection mentionnés ci-dessus avec le fournisseur de ces gants.

Machine Translated by Google

Protection du corps

Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides.
(EN 13832, EN 340, EN 14605).

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.
Type : A (contre les gaz et vapeurs organiques avec un point d'ébullition > 65 °C (EN 136, EN ，code couleur : Marron).
140, EN 14387, EN 143, EN 149).

Contrôles de l'exposition environnementale

Utiliser un récipient approprié pour éviter la contamination de l'environnement.
Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	bénin
Point de fusion/point de congélation	< 0 °C
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et ébullition gamme	>150 °C
Inflammabilité	ce matériau est combustible, mais ne s'enflamme pas facilement
Limite d'explosivité inférieure et supérieure	0.6 vol% - 7 vol%
Point d'éclair	≥61 °C
Température d'auto-inflammation	non déterminé
Température de décomposition	non pertinent
pH (valeur)	non déterminé
Viscosité cinématique	non déterminé
Viscosité dynamique	non déterminé
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau	non miscible en aucune proportion
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé
Pression de vapeur	~0,05 kPa à 20 °C
Densité et/ou densité relative	

Machine Translated by Google

Densité	non déterminé
Densité relative / Densité de vapeur relative	>1 (air = 1) 0,8 (eau = 1)
Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)

9.2 Autres informations

Informations relatives aux classes de danger physique	classes de danger selon le SGH (dangers physiques) : non pertinent
Autres caractéristiques de sécurité	il n'y a pas d'informations supplémentaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau n'est pas réactif dans des conditions ambiantes normales.

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans des conditions ambiantes normales et dans des conditions de stockage et de manipulation prévues de température et de pression.
Voir ci-dessous « Conditions à éviter ».

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas de ventilation insuffisante et/ou en cours d'utilisation, un mélange vapeur-air inflammable/explosif peut se former.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Protéger de l'humidité.

10.5 Matériaux incompatibles

oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux raisonnablement prévisibles résultant de l'utilisation, du stockage, du déversement et du chauffage.
Produits de combustion dangereux : voir rubrique 5.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Procédure de classification

Sauf indication contraire, la classification est basée sur : les ingrédients du mélange (formule d'additivité).

Machine Translated by Google

Classification selon le SGH

Toxicité aiguë

Les données de test ne sont pas disponibles pour le mélange complet.

Toxicité aiguë des composants du mélange

Nom de la substance	CE Pas d'exposition	bien itinéraire	Fin- indiquer	Méthode des espèces de valeur			Source	Pas est
hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2 % aromatiques	920-901-0	oral	LD0	>5 000 mg/kg	rat	OCDE Ligne directrice 401	ECHA	lire - acro ss
hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2 % aromatiques	920-901-0	inhalation tion: poussière/ brume	LC0	≥ 5 600 mg/m³/ 4h	rat	OCDE Ligne directrice 403	ECHA	lire - acro ss
hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2 % aromatiques	920-901-0	cutanée	LD0	>2 200 mg/kg	lapin	-	ECHA	lire - acro ss

Corrosion/irritation cutanée

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Sensibilisation cutanée

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Sensibilisation respiratoire

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Mutagénicité des cellules germinales

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Cancérogénicité

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Machine Translated by Google

Toxicité pour la reproduction

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Risque d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations

Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des gerçures de la peau.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ne contient pas de perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration ≥ 0,1%.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique (aiguë)

Les données de test ne sont pas disponibles pour le mélange complet.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de substance	CE sans point final		Ex-pos-bien temps	Valeur	Espèces	Source de la méthode		Remarques
hydrocarbures, C11-C13, les isoalcanes, <2% aromatique-ICS	920-901-0	LL50	96 h	>1 000 mg/l	truite arc-en-ciel (Onco-rhynchus monbaiser)	OCDE Ligne directrice 203	ECHA	lire-à travers
hydrocarbures, C11-C13, les isoalcanes, <2% aromatique-ICS	920-901-0	LL50	48 h	>1 000 mg/l	Crustacés : Chaetogam-Marus marin	EPA OPPORTUNITÉS 850.1020	ECHA	lire-à travers

Machine Translated by Google

Nom de substance	CE sans point final		Ex-pos-bien temps	Valeur	Espèces	Source de la méthode		Remarques
hydrocarbures, C11-C13, les isoalcanes, <2% aromatique-ICS	920-901-0	EL50	48 h	>1 000 mg/l	daphnie magna	OCDE Ligne directrice 202	ECHA	lire-à travers
hydrocarbures, C11-C13, les isoalcanes, <2% aromatique-ICS	920-901-0	EL50	72 h	>1 000 mg/l	algues (pseudokirch-neriella sub-capitata)	OCDE Ligne directrice 201	ECHA	lire-à travers

Toxicité aquatique (chronique)

Les données de test ne sont pas disponibles pour le mélange complet.

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de substance	CE sans point final		Ex-pos-bien temps	Valeur	Espèces	Source de la méthode		Remarques
hydrocarbures, C11-C13, les isoalcanes, <2% aromatique-ICS	920-901-0 NOËL NON		72 h	1 000 mg/l	algues (pseudokirch-neriella sous-arrivé)	OCDE Ligne directrice 201	ECHA	lire-à travers

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Aucune donnée disponible.

Dégradabilité des composants du mélange

Nom de substance	CE N°	Processus	Dégradation taux	Temps	Méthode	Source
hydrocarbures, C11-C13, les isoalcanes, < 2% d'aromatiques	920-901-0	appauvrissement en oxygène	89,8 %	28 d	OCDE Directive 301 F	ECHA

Persistance

Aucune donnée disponible.

Machine Translated by Google

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Les données de test ne sont pas disponibles pour le mélange complet.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	CE N°	BCF	Log KOW
hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2 % aromatiques	920-901-0	-	>4

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de substance PBT-/vPvB dans une concentration ≥ 0,1%.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ne contient pas de perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration ≥ 0,1%.

12.7 Autres effets indésirables

Les données ne sont pas disponibles.

Remarques

Classe de pollution des eaux, WGK (classe de pollution des eaux) : 3.

Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations relatives à l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter à l'égout.

Traitement des déchets de conteneurs/emballages

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Manipulez les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.

Remarques

Veuillez tenir compte des dispositions nationales ou régionales pertinentes.

Machine Translated by Google

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU	non attribué
14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4 Groupe d'emballage	-
14.5 Risques environnementaux	-
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	-
14.7 Transport maritime en vrac selon l'OMI instruments	-

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Directive Seveso

Non attribué.

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

équipements électroniques (RoHS)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlement sur la commercialisation et l'utilisation des précurseurs d'explosifs

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Réglementation sur les précurseurs de drogues

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlement sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlement concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux (PIC)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlement sur les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Réglementations nationales (FR)

Liste des substances soumises à autorisation (GB REACH, Annexe 14) / SVHC - liste candidate

Aucun des ingrédients n'est répertorié

Machine Translated by Google

Restrictions selon GB REACH, Annexe 17

Substances dangereuses avec restrictions (GB REACH, Annexe 17)			
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	Numéro CAS	Conditions de restriction
Huile de soupape synthétique Champion CHV3M ce produit répond aux critères de classification conformément au règlement n° 1272/2008/CE		-	R3

Légende

R3 1. Ne doit pas être utilisé dans :

— les articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur au moyen de différentes phases, par exemple dans les lampes décoratives et les cendriers,

— des trucs et des blagues,

— les jeux pour un ou plusieurs participants, ou tout article destiné à être utilisé comme tel, même présentant des aspects décoratifs,

2. Les articles non conformes au paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.

3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, sauf si cela est exigé pour des raisons fiscales, ou parfum, ou les deux, s'ils :

— peut être utilisé comme combustible dans les lampes à huile décoratives destinées au grand public, et,

— présentent un danger d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304,

4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne doivent pas être mises sur le marché à moins qu'elles ne soient conformes à la norme britannique sur les lampes à huile décoratives (BS EN 14059) adoptée par le British Standards Institute.

5. Sans préjudice de l'application d'autres législations relatives à la classification, à l'emballage et à étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs doivent s'assurer, avant la mise sur le marché, que les exigences suivantes sont respectées :

(a) les huiles lampantes, étiquetées avec R65 ou H304, destinées à être vendues au grand public portent de manière visible, lisible et indélébile la mention suivante : « Gardez les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants » ; et, au plus tard le 1er décembre 2010 « Juste une gorgée d'huile de lampe

— ou même sucer la mèche des lampes

— peut entraîner des lésions pulmonaires potentiellement mortelles ;

(b) les liquides pour allume-feu, étiquetés R65 ou H304, destinés à être vendus au grand public sont marqués de manière lisible et indélébile au 1er décembre 2010 comme suit : « Une simple gorgée d'allume-feu peut entraîner des lésions pulmonaires potentiellement mortelles » ;

(c) les huiles lampantes et les allume-feu pour barbecue, étiquetés R65 ou H304, destinés à être vendus au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques ne dépassant pas 1 litre d'ici le 1er décembre 2010.

7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché pour la première fois des huiles lampantes et des liquides pour allume-feu, étiquetés avec R65 ou H304, doivent fournir, avant le 1er décembre 2011, et chaque année par la suite, des données sur les alternatives aux lampes les huiles et les liquides d'allumage pour barbecue étiquetés R65 ou H304 à l'Agence.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

Machine Translated by Google

SECTION 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes

Abrév.	Descriptions des abréviations utilisées
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Agreement con-cerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
Tox. asp.	Risque d'aspiration
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service (service qui maintient la liste la plus complète des substances chimiques)
DGR	Règlement sur les marchandises dangereuses (voir IATA/DGR)
CE N°	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et la liste NLP) est la source du numéro CE à sept chiffres, un identifiant des substances disponibles dans le commerce au sein de l'UE (Union européenne)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EL50	Chargement effectif 50 % : le EL50 correspond au taux de chargement requis pour produire une réponse en 50 % des organismes testés
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées
GB CLP	Règlement de 2019 sur les produits chimiques (santé et sécurité) et les organismes génétiquement modifiés (utilisation en milieu confiné) (modification, etc.) (sortie de l'UE), SI 2019/720 (tel que modifié)
GB REACH	Règlement REACH etc. (modification, etc.) (sortie de l'UE) 2019, SI 2019/758 (tel que modifié)
SGH	« Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » développé par les États-Unis Nations
VOIR	Association du transport aérien international
IATA/DGR	Règlement sur les marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA)
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
indice Non	Le numéro d'index est le code d'identification attribué à la substance dans la partie 3 de l'annexe VI du règlement (CE) n° 1272/2008.
LL50	Lethal Loading 50 % : le LL50 correspond au taux de charge provoquant une létalité de 50 %
logarithme de Koe	n-octanol/eau
PNL	Ce n'est plus du polymère
NOELR	Taux de charge sans effet observé
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
DÉBARRASSER	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses (Regula-tions concerning the International carriage of Dangerous goods by Rail)
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Machine Translated by Google

Références bibliographiques clés et sources de données

Règlement REACH etc. (modification, etc.) (sortie de l'UE) 2019, SI 2019/758 (tel que modifié).
Règlement de 2019 sur les produits chimiques (santé et sécurité) et les organismes génétiquement modifiés (utilisation en milieu confiné) (modification, etc.) (sortie de l'UE), SI 2019/720 (tel que modifié).
Classification et étiquetage obligatoires GB.

Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).
Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID).
Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).
Règlement sur les marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques.
Risques pour la santé.
Risques environnementaux.

La méthode de classification du mélange est basée sur les ingrédients du mélange (formule d'additivité).

Liste des phrases pertinentes (code et texte intégral comme indiqué dans les sections 2 et 3)

Code	Texte
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Responsable de la fiche de données de sécurité

CSB GmbH
Dujardinstr. 5
47829 Krefeld, Allemagne

Téléphone : +49 (0) 2151 - 652086 - 0
Télécopie : +49 (0) 2151 - 652086 - 9
Courriel : info@csb-compliance.com Site
Internet : www.csb-compliance.com

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.
Cette FDS a été compilée et est uniquement destinée à ce produit.